Bénéficiaires en cas de décès de l'Assuré (cochez la case correspondant à votre choix)
The conjoint de l'Assuré (*), ni divorcé, ni séparé de corps, à défaut son partenaire avec lequel il est lié par un Pacte Civil de Solidarité, à défaut les enfants nés ou à naître de l'Assuré (*), vivants ou représentés, par parts égales, à défaut les héritiers de l'Assuré (*).
T Selon désignation par acte sous seing privé ou par acte authentique déposé chez Maître (Indiquez le nom et l'adresse du notaire)
le conjoint de l'Assuré (*), ni divorcé, ni séparé de corps, à défaut son partenaire avec lequel il est lié par un Pacte Civil de Solidarité, à défaut les enfants nés ou à naître de l'Assuré (*), vivants ou représentés, par parts égales, à défaut les héritiers de l'Assuré (*).
Autre (en cas de désignation nominative, merci d'indiquer les coordonnées complètes de chaque Bénéficiaire : nom, prénoms, adresse) PIEME NIMEY/ 2 Rue Broncien + 50/15, à défaut les héritiers de l'Assuré (*).
(*) En cas de co-souscription. l'Assuré visé est celui dont le décès a entraîné le dénouement du contrat.